



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection des consommateurs

Question écrite n° 110783

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la publication le 12 mai 2011 de l'avis de l'Anses sur les régimes amaigrissants faisant suite au rapport d'expertise sur l'évaluation des risques liés aux pratiques alimentaires d'amaigrissement paru en novembre 2010. Dans ces différentes études, l'Anses a pointé du doigt les méthodes d'amaigrissement basées notamment sur la diète protéinée et actuellement très en vogue chez les candidats à l'amaigrissement. Or de nombreux cas de graves complications médicales suite à l'excès de consommation de protéines ont été relevés. Elle le remercie de lui indiquer quelles conclusions le Gouvernement tire de ces différents rapports et quelles mesures il entend mettre en oeuvre.

Texte de la réponse

Le rapport de L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), portant sur l'évaluation des risques liés aux pratiques alimentaires d'amaigrissement, a été réalisé dans le cadre du Programme national nutrition santé (PNNS 2006-2010) sur saisine de la direction générale de la santé. Ce rapport indique que la recherche de la perte de poids sans indication médicale formelle comporte des risques. Ainsi, l'ANSES souligne que la prise en charge d'une demande d'amaigrissement nécessite un accompagnement médical. Dans le cadre du Plan obésité 2010-2013 souhaité par le Président de la République, l'accent sera mis notamment sur le rôle des médecins traitants dans la prise en charge initiale du surpoids et de l'obésité pour vérifier la pertinence, d'un point de vue de santé, de la demande de perte de poids. La Haute Autorité de santé élabore des recommandations de bonne pratique clinique pour la prise en charge médicale de premier recours du surpoids et de l'obésité pour les enfants et les adolescents d'une part et pour les adultes d'autre part. Ceci permettra de fournir aux médecins les éléments validés scientifiquement leur permettant d'assurer la surveillance et le maintien ou l'atteinte d'un poids corporel satisfaisant pour la santé. Afin de sensibiliser le grand public et les professionnels de santé sur cette question, une action de communication est prévue dans le cadre du PNNS 2011-2015 et du Plan obésité.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Line Reynaud](#)

Circonscription : Charente (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110783

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2011, page 6236

Réponse publiée le : 18 octobre 2011, page 11179